
Ministère des Finances
et des Réformes Administratives

**NAVIGATION CHARTER
DECLARATION FISCALE ANNUELLE D'ACTIVITES**

(référence : délibération n° 95-19/AT du 19 janvier 1995 modifiée portant organisation de la navigation charter en Polynésie française)

à adresser en quatre exemplaires au bureau de douane – service de la navigation – B.P 9006 Motu Uta Papeete au plus tard le 31 janvier suivant chaque année d'exploitation écoulée.

PERIODE :

I IDENTIFICATION

nom du navire :

dédouané à l'entrée sur le Territoire sous la déclaration en douane modèle S (1)/ C (1) n° du

licence de navigation charter délivrée par arrêté n° / du

identité du titulaire de la licence :

(1) rayer la mention inutile

II BILAN D'ACTIVITE (2)

nombre de sorties :

nombre de jours de navigation (3) :

nombre de passagers embarqués :

(2) joindre le registre de bord "charter" préalablement arrêté

(3) chaque jour de navigation entamé compte pour une journée pleine de navigation

III ELEMENTS FISCAUX

N° d'ordre des sorties	Nombre de clients	Numéros des contrats (4)	LOCATIONS	
			montants bruts déclarés	assiette taxation (4) (5)
<u>total</u>				

(4) pour les navires en admission temporaire

(5) 30% des montants bruts déclarés*

Je soussigné, certifie sous les peines de droit l'exactitude des éléments déclarés et m'engage à payer les droits et taxes qui seraient éventuellement exigibles.

fait à, le

Le déclarant

VISA DU SERVICE DES DOUANES

le

L'agent